

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'AMMC ET LA CGEM SE MOBILISENT POUR FAVORISER L'ACCÈS DES PME AU MARCHÉ DES CAPITAUX

À l'occasion d'une rencontre conjointe organisée à Casablanca, l'AMMC et la CGEM ont réaffirmé leur ambition partagée de rapprocher davantage le marché des capitaux de l'économie réelle et d'orienter l'épargne nationale vers le financement durable des entreprises.

Casablanca, le 28 septembre 2026

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) ont organisé, au siège de la CGEM à Casablanca, une conférence conjointe placée sous le thème « Marché de capitaux et financement de la PME ».

Cet événement a réuni dirigeants d'entreprises, investisseurs institutionnels, opérateurs de marché et représentants des associations professionnelles, autour d'un objectif commun : **accélérer la mobilisation du marché des capitaux marocain au service du financement des PME et des entreprises créatrices de croissance économique et d'emplois.**

La conférence a été ouverte par M. Mehdi TAZI, Président de la CGEM et M. Tarik SENHAJI, Président de l'AMMC.

Dans son allocution, M. TAZI a souligné que "l'enjeu collectif est de faire émerger un véritable vivier d'entreprises capables de se tourner vers les marchés de capitaux. Une introduction en Bourse se prépare plusieurs années en amont : elle suppose de structurer l'entreprise, de renforcer sa gouvernance et son management, et de disposer d'une information financière fiable. Notre ambition doit être de construire ce parcours et d'accompagner davantage de PME vers les standards qui leur permettront de changer d'échelle".

Pour sa part, M. SENHAJI a souligné la nécessité de renforcer davantage la capacité du marché des capitaux, à accompagner le changement d'échelle de l'économie marocaine. Il a rappelé les transformations engagées ces dernières années, qui ont permis d'approfondir le marché et d'élargir la palette des solutions de financement qu'il propose. Estimant que le marché a gagné en profondeur et qu'il doit désormais gagner en proximité, le Président de l'AMMC a encouragé les acteurs du marché des capitaux à aller davantage à la rencontre des entreprises, à mieux comprendre leurs trajectoires et à

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

intervenir plus en amont dans leurs projets, afin que les solutions partent du besoin à financer, et non seulement des instruments disponibles.

Les travaux se sont poursuivis autour de deux panels consacrés respectivement au financement de la PME par le marché des capitaux et à la préparation des entreprises à y accéder. Nourris par une revue d'expériences réussies, les échanges ont montré que le marché offre des solutions de financement adaptées, agiles et diversifiées et que l'enjeu réside maintenant dans l'accompagnement des entreprises, afin de permettre à un plus grand nombre d'entre elles d'y recourir.

À travers cette initiative conjointe, l'AMMC et la CGEM réaffirment leur ambition commune d'élargir l'usage du marché des capitaux, d'en renforcer la proximité avec l'économie réelle et d'accroître sa capacité à transformer l'épargne nationale en financements concrets au service du développement du tissu productif du Royaume.

À propos de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

L'AMMC est l'autorité de régulation du marché marocain des capitaux. L'Institution a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie en instruments financiers et au bon fonctionnement et à la transparence du marché des capitaux au Maroc.

Membre de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) depuis 1996, l'AMMC a signé, en 2007, la convention multilatérale d'échange et de coopération (Multilateral Memorandum of Understanding/MMOU) de l'OICV faisant du Maroc le 44^e pays signataire et le 3^e pays Africain.

www.ammc.ma

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Contact :

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Mme Dania BOUHLAL

 dania.bouhlal@ammc.ma

☎ 07 07 29 19 31